

# info

DECEMBRE 2022

INDUSTRIE DU BETON | SCP 106.02

## contenu



- 1 Salaires minima à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2022
- 2 Avantages et réductions exclusifs pour les affiliés de la CSCBIE

Rejoignez-nous sur :



## 1. Salaires minima à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2022

L'indice pivot a été dépassé dans le secteur. Les salaires augmentent de 2 %.

Vous trouverez ci-après les nouveaux salaires horaires minima qui seront d'application **à partir du 1<sup>er</sup> décembre 2022** (semaine de 38 heures) :

Catégorie	Salaires au 1/10/2022	Indice +2 % Salaires au 1/12/2022	Augmentation totale
Manceuvres	17,8258 €	18,1823 €	0,3565 €
Spécialisés 2 <sup>ème</sup> catégorie	17,9513 €	18,3103 €	0,3590 €
Spécialisés 1 <sup>ère</sup> catégorie	18,1763 €	18,5398 €	0,3635 €
Hommes de métier 2 <sup>ème</sup> catégorie	18,5849 €	18,9566 €	0,3717 €
Hommes de métier 1 <sup>ère</sup> catégorie	19,1679 €	19,5513 €	0,3834 €
Nettoyeur/nettoyeuse	15,8896 €	16,2074 €	0,3178 €
Primes d'équipe		Indice +2 % Primes au 1/12/2022	Augmentation totale
Matin et après-midi	€ 0,9428 €	0,9617 €	0,0189 €
Nuit	€ 2,8275 €	2,8841 €	0,0566 €



# Plus de pouvoir d'achat grâce à la carte CSCBIE-Plus !



## Autres avantages et réductions exclusifs affiliés CSCBIE

Ci-dessous, quelques exemples de réductions d'application au **1<sup>er</sup> janvier 2022**.

